AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE

1. Direction générale : Marché intérieur et services

- Direction : Economie basée sur la connaissance

- Unité : Droits d'auteur et économie basée sur la connaissance

- Lieu d'affectation : Bruxelles

- Chef d'Unité Responsable : Tilman Lüder
Tél. 32 229 87699

- Prise de fonction souhaitée: Troisième trimestre 2009

Veuillez noter que le détachement sera régi par la décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès des services de la Commission. Le texte de cette décision est disponible sur http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm

2. Principaux domaines de responsabilité :

Titre: Conseiller Juridique (politiques européennes et internationales)

- Analyse, suivi et actualisation en matière de droit d'auteur et droits voisins, sur la base du programme de travail de l'unité.
- Contribution à l'élaboration des politiques de l'UE en matière de droit d'auteur et droits voisins, sur la base du programme de travail de l'unité.
- Traitement des plaintes, réponse à la correspondance des citoyens, préparation de réponses aux questions écrites et orales des députés européens et aux enquêtes de l'Ombudsman européen en matière de droit d'auteur et droits voisins.
- Coordination des activités de l'unité avec les cabinets et les autres DGs, réponses aux consultations interservices en matière de droit d'auteur et droits voisins.
- Contacts réguliers avec les parties intéressées sur les dossiers en cours.
- Organisation, coordination et contacts avec les autres institutions de l'UE en matière de droit d'auteur et droits voisins.

3. Principales qualifications :

Education universitaire de 4 ans en droit, économie ou sciences politiques.
Expérience professionnelle en matière de droit d'auteur et droits voisins; d'excellentes qualités de rédaction, négociation et communication (en anglais et français) sont essentielles ainsi que l'aptitude à représenter la Commission au cours de nombreux contacts avec les parties intéressées – titulaires de droits, sociétés de gestion collective, utilisateurs commerciaux, ainsi que les organisations les représentant au niveau national et européen. Une expérience en matière de négociations internationales et au sein d'institutions européennes (Conseil, Parlement) constitue un avantage décisif.

4. Langues:

Anglais et Français courants (la connaissance d'une langue d'un nouvel Etat Membre de l'UE est un avantage important).